

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 6 avril 2022

DEL_20220406_17

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **22**
De votants **24**

L'an deux mille vingt-deux, le six avril
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Déclassement d'une
partie de la rue
Marcel Sembat**

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Laurence FREMINET
Gilles BRIAND – Emilie CORDIER – Hervé MORICE – Véronique JULIOT
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX (Départ à 20h54) - Benoît PICHARD
Jean-Pierre LE CROM - Eric MEIGNEN – Denis ROULAND
Patricia L'ECORSIER - Stéphanie BURNEL (départ à 20h20)
Cécile OLIVIER – Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS – David PELON – Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER

Et que la convocation avait été faite le

30 mars 2022

Absents : Christelle POHON – Isabelle GUENEGO - Michel CONANEC
Colette GARRIGUES – Alain DESMARS
Mme Patricia L'ECORSIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre du projet de construction de la médiathèque par la Ville de Trignac, il est nécessaire de modifier le foncier du site afin de mieux intégrer le projet et le dimensionner de manière adéquate. Cela passe par la modification des voies de circulation, essentiellement, la rue Marcel Sembat, qui devra être déclassée.

En amont du déclassé envisagé, il convient de procéder à l'ouverture d'une enquête publique conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière (CVR), le projet ayant pour effet de modifier les conditions de circulation sur l'emprise à déclasser.

L'enquête publique sera réalisée conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R.141-10 du CVR et des articles L.134-1, L.134-2 et R.134-3 à R.143.30 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA).

Il convient, dans le cadre de l'organisation de cette enquête, d'autoriser Monsieur le Maire à prescrire, par arrêté, l'ouverture de l'enquête publique.

Cet arrêté procédera en outre à la désignation d'un commissaire enquêteur et précisera l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations. Il précisera également les lieux et dates de permanences du commissaire enquêteur.

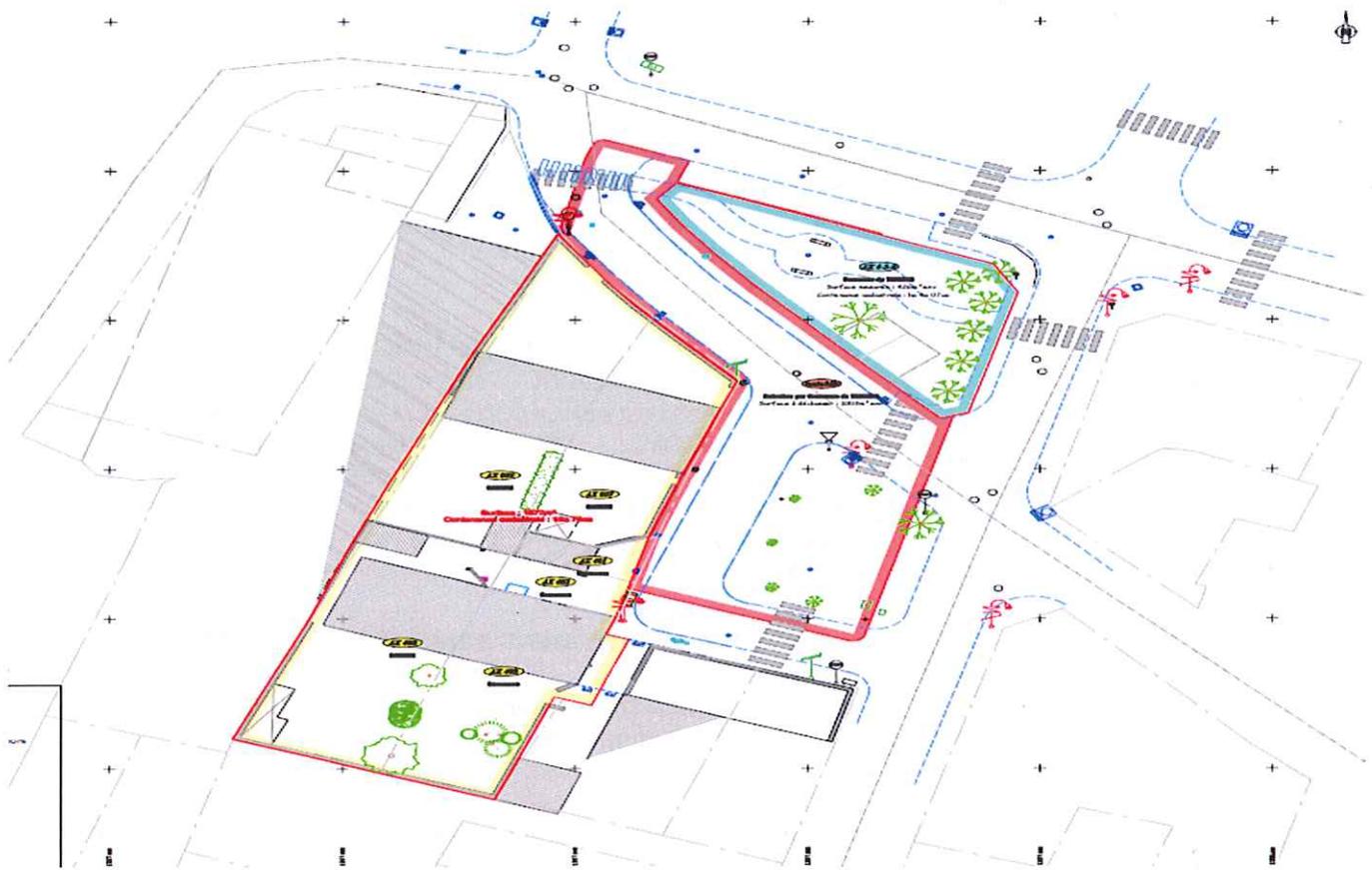
Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le 19/04/2022

SLO

ID : 044-214402109-20220406-DEL_20220406_17-DE



LEGENDE

- Zone de domaine public communal non Cadastéré
- ZONE Cadastérée AX 4, domaine privé de la commune de TRIGNAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
 VU l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du 29 mars 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
 APRES EN AVOIR DELIBERE
 DECIDE**

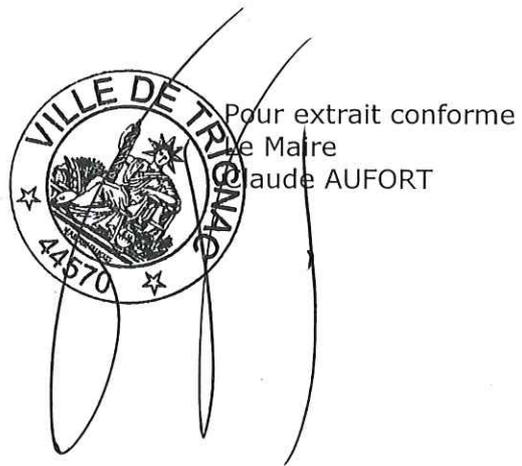
- **Article 1** : D'émettre un avis favorable au principe du déclassement d'une partie de la rue Marcel Sembat et alentours, soit une superficie d'environ 1003 m² à parfaire par un document d'arpentage qui sera intégré au dossier d'enquête publique, en vue de la réalisation dans les conditions précitées ;

Envoyé en préfecture le 19/04/2022 Reçu en préfecture le 19/04/2022 Affiché le 19/04/2022 ID : 044-214402109-20220406-DEL_20220406_17-DE	
---	--

- **Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à organiser, par voie d'arrêté, l'enquête publique prescrite par les dispositions précitées du Code de la Voirie Routière et du Code des Relations entre le Public et l'Administration

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le 19/04/2022
ID : 044-214402109-20220406-DEL_20220406_17-DE



Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le 19/04/2022



ID : 044-214402109-20220406-DEL_20220406_17-DE

